

Procès-verbal

Approuvé le 22 09 2026

Délibération n° 2026.09.22/143

L'an deux mille vingt-six, le 21 juillet, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Luc LOUIS ; Sylvie MIQUEL ; Patrick RAVIER ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Juin 2026

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 23 Juin 2026 est adopté à **L'UNANIMITÉ**

COHESION SOCIALE

2. Demande de subvention = France Services Olonzac- modification du plan de financement

➤ **Délégation de pouvoir au Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions en fonctionnement pour les projets et les actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financements afférentes**

Par délibération n° 2026.01.22/002 et 2026.01.22/003 la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a sollicité auprès des services de l'état une subvention de 55 000 € dans le cadre du Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT = 35 000 €) et du Fond National France Services (FNFS = 20 000 €) pour le fonctionnement 2026 de France Services Olonzac.

La préfecture de l'Hérault nous a informé qu'une aide de 47 500 € serait apportée au titre de l'année 2026.

Il est nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	68 000 €	FNADT	25 000 €
Achat et services divers	1 000 €	FNFS	22 500 €
		Autofinancement	21 500 €
TOTAL	69 000 €	TOTAL	69 000 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 47 500,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (25 000,00€) et du FNFS (22 500,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services OLONZAC

3. Demande de subvention = France Services St Pons- modification du plan de financement

- **Délégation de pouvoir au Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions en fonctionnement pour les projets et les actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financements afférentes**

Par délibération n° 2026.01.22/002 et 2026.01.22/003 la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a sollicité auprès des services de l'état une subvention de 55 000 € dans le cadre du Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT = 35 000 €) et du Fond National France Services (FNFS = 20 000 €) pour le fonctionnement 2026 de France Services Saint-Pons. La préfecture de l'Hérault nous a informé qu'une aide de 47 500 € serait apportée au titre de l'année 2026.

Il est nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recette	
Charges de personnel	68 000 €	FNADT	25 000 €
Achat et services divers	1 000 €	FNFS	22 500 €
		Autofinancement	21 500 €
TOTAL	69 000 €	TOTAL	69 000 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 47 500,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (25 000,00€) et du FNFS (22 500,00€), pour le fonctionnement 2026 de France Services SAINT PONS DE THOMIERES

4. Convention de mise à disposition des équipements sportifs par la commune de Saint-Pons de Thomières

- **Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour valider les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services dont l'incidence financière est prévue au budget**

La commune de Saint-Pons de Thomières est propriétaire/gestionnaire d'équipement sportif qu'elle peut mettre à disposition de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux selon les tarifs suivants :

Gymnase	13,60 € l'heure
Stade	10,20 € l'heure
Plateau sportif	5,70 € l'heure
Mur d'escalade intérieur	4,30 € l'heure

La convention de mise à disposition est proposée pour une durée d'un an renouvelable

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Valide** la convention de mise à disposition d'équipements sportifs proposée par la commune de Saint-Pons de Thomières ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention
- **Autorise** le renouvellement de la convention pour la durée du mandat 2026/2032

ENVIRONNEMENT

5. Recours gracieux REOMI

PETITE ENFANCE

6. Demande de subvention = Investissement crèche Les Coccinelles = Modification du plan de financement

Par délibération n° 2026.06.23/120 la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a sollicité l'aide de la Caf de l'Hérault pour le remplacement de la climatisation de la crèche Les Coccinelles. Le devis initial ayant été modifié, il est nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recette	
Système de climatisation	11 675,00 €	CAF 34	9 340,00 €
		Autofinancement	2 335,00 € €
TOTAL	11 675,00 € €	TOTAL	11 675,00 € €

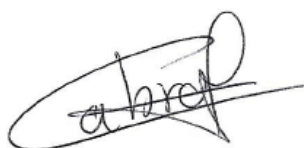
Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **L'UNANIMITÉ** (12 POUR)

- **Modifie** le plan de financement tel que présenté ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche « Les Coccinelles » à hauteur de 9 340,00€ pour l'année 2026

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

